

Conservez ce guide à portée de main.
Il pourrait s'avérer utile.

NUMÉROS D'URGENCES

Pompiers : **18**

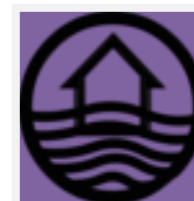
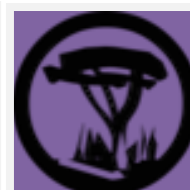
Samu : **15**

Police Secours : **17**

Urgences (GSM) : **112**

Police Municipale : **04.90.69.46.42**

Mairie : **04.90.66.01.39**



Document d'Information Communal des **RI**sques **M**ajeurs

Mairie de Saint-Didier
60 le cours – 84210



Saint-Didier

QU'EST-CE QUE LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ?

Le **risque majeur** est un événement d'origine naturelle ou technologique qui peut causer de très graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Face aux risques majeurs, la commune de Saint- Didier a mis en place son **Plan Communal de Sauvegarde** (Loi du 13 août 2004 sur la modernisation de la sécurité civile).

Ce plan a pour objet d'assurer votre **protection** et de vous **aider en cas de situation dangereuse**. Il est déclenché par le **Maire** et est appliqué, sous **son autorité et sa responsabilité**, par les services municipaux.

Cependant, chacun peut être concerné par un risque à tout moment. Il est donc important de s'y préparer. C'est pourquoi ce document d'information reprend l'ensemble **des risques** auxquels les Saint-Didierois peuvent être confrontés, ainsi que **les conseils de comportement** qui vous permettront d'acquies **les bons réflexes**.

Surveillance et Alerte

L'alerte est signifiée par la diffusion d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'un danger.

Vous pouvez être alerté pour **trois types de risques**.

Risques naturels : Inondation, incendie, mouvement de terrain, tempête.

Risque sanitaire : Pandémie.

Risques technologiques : Risque industriel, transport de matières dangereuses.



Le signal national d'alerte

Émis par les sirènes, c'est un son montant et descendant

L'alerte :

3 séquences d'1 minute et 41 secondes séparées par un silences

Fin de l'alerte :

Son continu de 30 secondes

Les essais mensuels :

1 Séquence d'1 minute et 41 secondes tous les 1^{ers} mercredis du mois

A quoi sert-il ?

Il vous signale un danger imminent ou en cours.

Réagissez immédiatement.

Adoptez les comportements réflexes de sauvegarde.

A proximité d'un barrage hydraulique

Au signal spécifique « corne de brume » rejoignez sans délai un lieu en hauteur.



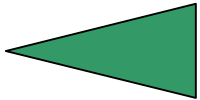
INONDATION

La commune est concernée par le risque d'inondation de type crue torrentielle. Inondation très rapide, due à de violentes précipitations sur un bassin versant réduit ; elle affecte des rivières ou ruisseaux à lit étroit (et parfois asséché). La puissance et la vitesse de la masse d'eau emporte tout sur son passage ; elle peut former des embâcles qui, par la suite, cèdent brutalement et augmentent l'aléa.

Le village de SAINT DIDIER est traversé par deux cours d'eau : La Nesque et le Barbaras. Seul le premier représente un danger

niveau 1 :

Risque faible



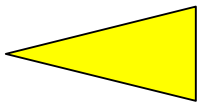
ALERTE

PAS DE VIGILANCE particulière

Les services de la Préfecture qui les premiers lancent le message diffusé aux communes. Les communes en amont de la que pour Saint-Didier) préviennent de la montée des eaux. La int-Didier averti alors les riverains du danger et met en place le dispositif approprié.

niveau 2 :

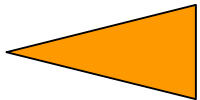
Risque moyen



Soyez attentifs ; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

niveau 3 :

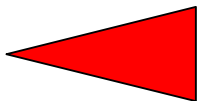
Risque fort



Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

niveau 4 :

Risque très fort



Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



RISQUE INDUSTRIEL

Coupez l'électricité et gaz

Ecoutez la radio 100.4 FM

Mettez-vous à l'abri

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne téléphonez pas libérez les lignes pour les secours



INCENDIE

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :

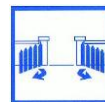
- Une source de chaleur (flamme, étincelle).
- Un apport d'oxygène : le vent qui active la combustion.
- Un combustible (végétation) : plus que l'essence forestière elle-même c'est l'état de la forêt et des espaces naturels qui s'avèrent déterminant dans la propagation du sinistre.

Le risque d'incendie sur notre commune est bien réel. Les zones les plus exposées se situent dans le quartier des Garrigues et des Vocades.

ALERTE

C'est en général un témoin ou les comités communaux des feux de forêts qui alertent les secours. Suivant l'avancée de l'incendie les secours mettent en place un périmètre de sécurité et peuvent ordonner, en collaboration avec la mairie et les services de police, une évacuation.

CONSIGNES



Ouvrez votre portail



Mettez-vous à l'abri



Coupez l'électricité et gaz



Fermez les volets



Ne vous approchez jamais d'un feu

se p
des
grav
Sur
REY

C'es
lanc
Sain
appr
peuv



Mettez-vo



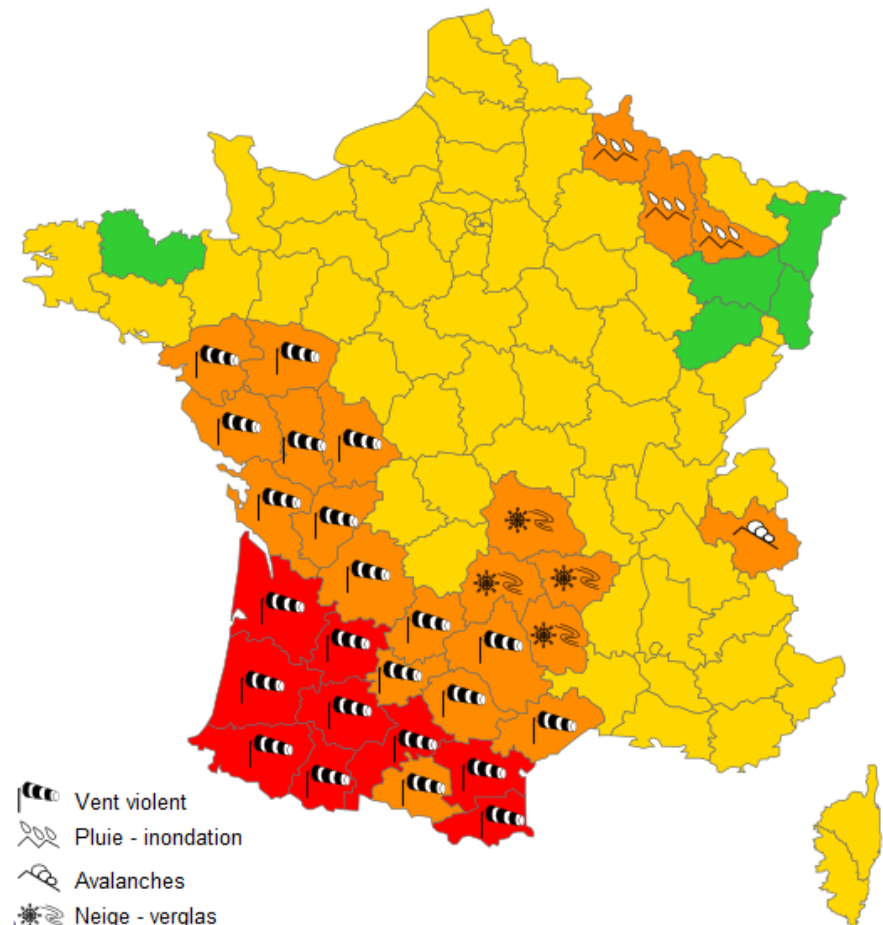
prof
trad
RIS
et de
par
dite
Comme tout
intensité imp
de vigilance
niveau de vig


A c
séi
et

A



Exemple carte vigilance météo France



-  Vent violent
-  Pluie - inondation
-  Avalanches
-  Neige - verglas

vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures
-Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Orages :

Vigilance orange

-Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir.

Vigilance rouge

- Restez chez vous et n'entrez aucun déplacement
- Si vous devez absolument vous déplacer : Signalez votre départ et la destination à des proches. Munissez-vous d'équipement spéciaux et du matériel en cas d'immobilisation prolongée.
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs.
- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez jamais en continu des chauffages d'appoint à combustion

Canicule :

Vigilance orange.

- Passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau ; personnes âgées : buvez 1,5l d'eau par jour et mangez normalement
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h)

Vigilance rouge :

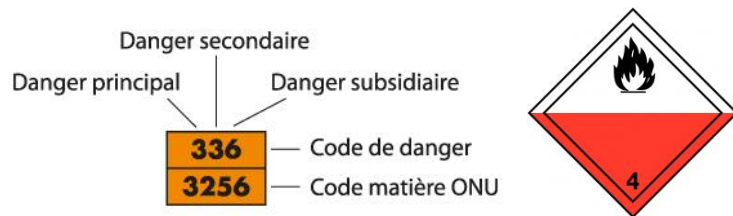
- N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider.
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau ; personnes âgées : buvez 1,5l d'eau par jour et mangez normalement.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h)



TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE

Si vous êtes témoin de l'accident : Donnez l'alerte en composant le 18 (Pompier) et le 17 (Gendarmerie) en précisant le Lieu, le nombre de vicitime, le numéro de la plaque orange et la description de la plaque losange du véhicule.

Suivez les instructions qui vous seront donnez.



ALERTE

C'est le Codis (pompiers) et les services de la Préfecture qui les premiers lancent l'alerte par un message diffusé aux communes. La commune de Saint-Didier averti alors les riverains du danger et met en place le dispositif approprié. Un périmètre de sécurité et une évacuation de la zone peuvent être mis en place par les autorités

CONSIGNES



Mettez-vous à l'abri



Fermez portes et fenêtres
Arrêtez les ventilations



Ecoutez la radio 100.4 FM



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Appel des secours

Avant toute chose **garder votre calme**. N'oubliez pas que vos interlocuteurs ne savent pas ce qu'il se passe. Vous devez leur fournir des **informations précises** pour qu'ils puissent prendre les mesures les plus adaptées à la situation.

Identifiez-vous : Déclinez vos **noms** et **prénoms**. Précisez le **numéro de téléphone** d'où vous appelez (cela permettra aux secours de vous rappeler en cas de besoin et de vérifier qu'il ne s'agit pas d'un canular).

Précisez la nature du sinistre : Indiquez si il s'agit d'un **accident de la circulation**, d'un **incendie**, d'une **explosion**, d'un **effondrement**, d'un **malaise** ...

Indiquez le lieu du sinistre : Donnez un maximum de détails : **Ville**, **rue**, **numéro de la maison ou de l'immeuble**, **numéro de la porte**, **étage**, **codes d'entrée**, ...

Décrivez l'état et le nombre de victimes : Précisez le **nombre de victime** , **leur âge approximatif** (enfants, adultes, personnes âgées), et **leur sexe**. Indiquez si les victimes sont **conscientes ou non**, si elles **saignent**, **parlent** ... Donnez **leur position**.

Indiquez les mesures adoptées :

Indiquez les **gestes de premier secours** effectués et les **mesures de sécurité** prises par vous-même ou une autre personne.

Précisez si la situation présente des risques :

Avertissez les secours des risques d'incendie, d'explosion, de collision ... liés à l'accident.

Sauf instruction contraire ne raccrochez pas.